

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 300

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz et Mme Miller

ARTICLE 8

À la première phrase de l’alinéa 26, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.